



Décision Municipale n° *05* /2024/DM/C.NKMT/SG du *31* ~~31~~ *1* ~~1~~ *2024* ~~2024~~ *2024* Portant attribution de l'Appel d'offre n°005/AONO/C.NKMT/CIPM/2024 du 27/03/2024 pour la construction de deux forages positifs équipés de pompes à motricité humaine dans les localités de Nkolekabeli et Soa-si ; Commune de Nkolmetet, Département du Nyong et So'o, Région du centre.

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE NKOLMETET

- Vu la constitution ;*
Vu la Loi N°2019/024 du 24 Décembre 2019 portant Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées ;
Vu la Loi N° 2023/019 du 19 Décembre 2023 portant loi des finances pour l'exercice 2024
Vu le Décret N°2001/048 du 23 Février 2001 portant création, organisation et Fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics, modifié et Complété par le décret N°2012/076 du 08 Mars 2012 ;
Vu le Décret N°2012/075 du 08 Mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;
Vu le Décret N°2018/366 du 20 juin 2018 portant code des Marchés Publics ;
Vu le Décret n°2022/302 du 14 juillet 2022 portant nomination de Monsieur ENGAMBA Emmanuel Ledoux aux fonctions de Préfet du département du Nyong et So'o ;
Vu l'Arrêté N°204/MINMAP du 03 Juillet 2018 portant création des commissions Internes de Passation de Marchés Publics auprès des Communautés Urbaines, des Communes et Communes d'Arrondissement ;
Vu l'Arrêté N°000146/A/MINDEVEL du 03 Mars 2020, constatant l'élection du Maire et des Adjoints au Maire à l'issue du scrutin municipal du 09 Février 2020 dans la Commune de Nkolmetet, Département du Nyong et So'o, Région du Centre.
Vu la Décision municipale n°005/24/DM/C.NKMT/SG du 27 Février 2024 constatant la composition de la commission interne de passation des marchés publics auprès de la Commune de Nkolmetet
Vu l'Appel d'offre n°005/AONO/C.NKMT/CIPM/2024 du 27/03/2024 pour la construction de deux forages positifs équipés de pompes à motricité humaine dans les localités de Nkolekabeli et Soa-si ; Commune de Nkolmetet, Département du Nyong et So'o, Région du centre.
Vu le procès-verbal d'ouverture du 13 Mai 2024 de la Commission interne de passation des marchés.
Vu La proposition d'attribution du président de la CIPM au Maire de la Commune de Nkolmetet du 24 Mai 2024
Considérant les nécessités de service ;

DECIDE :

Article 1^{er}: L'Etablissement : **GROUPE NOCHIE SARL**, est retenu comme adjudicataire de la lettre commande relative à la consultation susmentionnée.

Objet et lieu des travaux	Attributaire	Montant (Frs CFA)	Délais
Construction de deux forages positifs équipés de pompes à motricité humaine dans les localités de Nkolekabeli et Soa-si dans la Commune de Nkolmetet.	GROUPE NOCHIE SARL	15 607 362	04 mois

Article 2 : La présente décision sera enregistrée, communiquée et publiée partout ou besoin sera./-

Ampliations :

- ARMP/CE/Ydé ✓
- Préfet/NS/Mbyo ;
- DDMINMAP/NS/Mbyo
- DDMINDDEVEL/NS/Mbyo
- DDMINEE/NS/Mbyo
- Président CIPM/Nkmt
- Attributaire
- Affichage
- Chrono/Archives

Nkolmetet, le ~~31 MAI 2024~~

Le Maire,

(Autorité contractante)



*Mme Josephine Solange
Anaba Mbarga*